

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUIN 2017

PRESENTS : MM BONNET A. CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD Ch. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU J-B. LEROUX MM.

ABSENT REPRESENTE : Monsieur MOREAU Marc par Monsieur BONNET Anthony.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur BONNERY Pierre-Yves et Madame GUERIN Marine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURASSEAU Colette.

BAUX COMMERCIAUX (BOULANGERIE-RESTAURANT-BOX) – CESSION (LOCAUX ASSUREUR) – AUTORISATION – DELEGATION DE SIGNATURE -MR LE MAIRE

L'avancement des chantiers d'aménagement des commerces (boulangerie, restaurant, box, locaux AXA) permettant a priori d'envisager leur mise en services dans les délais prévus, le Conseil autorise Monsieur le Maire :

. d'une part

. à signer toute promesse de bail et bail de location commerciale pour les locaux commerciaux de boulangerie aménagés au 3 place de la Noue, d'une surface globale évaluée à 156 m², à la SARL SOPHAUR représentée par Madame et Monsieur Aurélien ROUY, le loyer mensuel étant fixé à 800 euros ht par mois,

. à signer toute promesse de bail et bail de location commerciale pour les locaux commerciaux de restaurant aménagés au 5 place de la Noue, d'une surface globale évaluée à 131,30 m², à la SAS le BOICIERIA représentée par Madame et Monsieur Jean-François REISSE, le loyer mensuel étant fixé à 850 euros ht par mois,

. d'autre part,

. à signer tout compromis de vente et acte de vente des locaux de bureaux aménagés par la Commune au 2 place de la Noue, d'une surface globale évaluée à 75,25 m², à la SCI LA NOUE représentée par Monsieur Olivier CAILLAUD, au prix de 165 000 euros ht plus les frais.

Cette délégation permettra le cas échéant, de ne pas avoir à attendre une prochaine réunion de Conseil pour valider les contrats de location et la cession.

Le cas du box libre sera vu ultérieurement, une fois qu'un preneur aura été trouvé, et que les travaux de finition-aménagement nécessaires auront été réalisés.

AVENANTS AUX MARCHES PASSES POUR LES OPERATIONS EN COURS (COMMERCES - RESTAURANT)

De nouvelles propositions d'avenants ont été déposées en mairie depuis le mois dernier par l'agence de services aux collectivités locales, pour validation. L'assemblée accepte de les valider. Elles concernent :

Pour les Commerces

1) Avenant n° 1 - « Lot 10 – Cloison/ Plaques plâtre » - Entreprise Aflux Plak

- Suivant devis du 28 Avril 2017 : Adaptation du chantier de la boulangerie (doublage placard, carreaux de plâtre fond du placard électrique).

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 372,12 €HT (soit + 2,43 %), portant le montant du marché à 15 674,44 €HT.

2) Avenant n° 2 - « Lot 16 – Electricité » - Entreprise Eiffage Energie

- Suivant devis du 26 Janvier et du 6 Avril 2017 : Modification de prises – Locaux de l'assureur, et adaptation du chantier de la boulangerie et des locaux de l'assureur.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 3 486,40 €HT (soit + 11,41 %), portant le montant du marché à 34 036,40 €HT.

Le cumul de ces deux avenants pour cette opération représente une plus-value-value de 3 858,52 HT.

Pour le Restaurant

1) Avenant n° 1 - « Lot 5 – Enduits/ Parement pierres » - Entreprise Pierre et Jardin

- Suivant devis du 28 Mars 2017 : Etanchéité alsan flashing et curfer en soubassement.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 815,88 €HT (soit + 6,09 %), portant le montant du marché à 14 216,86 €HT.

2) Avenant n° 1 - « Lot 17 – Electricité » - Entreprise R & D Energies

- Suivant devis du 2 Mai 2017 : Passage en tarif jaune du comptage électrique.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 5 100 €HT (soit + 30,82 %), portant le montant du marché à 21 650 €HT.

3) Avenant n° 1 - « Lot 12 – Cloisons panneaux isothermiques » - Entreprise VSA Aménagement

- Suivant devis du 16 Mai 2017 : Suppression des plafonds isothermes, et ajouts de plafonds démontables.

L'ensemble de ces travaux représente une moins-value d'un montant de 311,48 €HT (soit – 2,61 %), portant le montant du marché à 11 627,80 €HT.

4) Avenant n° 2 - « Lot 17 – Electricité » - Entreprise R & D Energies

- Suivant devis du 16 Mai 2017 : Complément demandé par le restaurateur (prises, éclairages, appliques, alimentations ...).

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 409 €HT (soit + 2,47 %), portant le montant du marché à 22 059 €HT.

Le cumul de ces deux avenants (R & D Energies) pour cette opération représente une plus-value de 5 915,88 HT.

5) Avenant n° 1 - « Lot 11 – Cloisons/ Plaques plâtre » - Entreprise TEXIER Bernard

- Suivant devis du 9 Mai 2017 : Remplacement habillage mural collé/ Plaque de plâtre standard par une cloison doublage ossature + plaque de plâtre, cloisonnement/ Carreaux de plâtre dans le fond du placard TGBT pour la pose du tarif jaune

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 386,03 €HT (soit + 5,06 %), portant le montant du marché à 8 022,27 €HT.

Une visite des chantiers (commerces, restaurant, Mairie) a été programmée à l'attention du Conseil pour le lundi 19 Juin 2017, à 19 h.

TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE 2017 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le bureau d'études communautaires et la Commune ont à la fin du mois d'Avril dernier, lancé une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie 2017 ; l'ensemble des devis ayant été reçus en mairie jusqu'au 24 Mai dernier, le Conseil Municipal décide, sur proposition du bureau municipal, de retenir l'entreprise de TP la mieux placée pour la signature du marché, à savoir la SMTR de SAINT GEORGES DE MONTAIGU avec,

. pour la tranche ferme (évaluée à 102 552 euros ttc), un devis de 102 532,20 euros ttc, les travaux concernant : le chemin du Fief de Puyravault, les voies communales de la Rigournière, de la Lande, de l'Etang, du Portugal, de la Barre, les abords de la mairie « annexe », rue de Clisson.

. pour la tranche conditionnelle (option 2 seule estimée à 5 832 euros ttc), un devis pour la partie retenue de 6 588,60 euros ttc, les travaux concernant : la voie communale de la Maurosière.

. Total du marché à passer : 109 120,80 euros ttc.

TRAVAUX DE FINITION DE VOIRIE - ZH DES ECOTAI 2 – CONVENTION DE TRAVAUX

Parallèlement à la consultation lancée pour le programme des gros travaux de voirie 2017, quelques entreprises de Travaux Publics ont également été consultées dans le cadre d'une procédure restreinte, pour la réalisation des travaux de finition de voirie (trottoirs, enrobés ... - évalués à 44 545,20 euros ttc) du lotissement d'habitations des Ecotais 2, qui avaient été mis en suspens en attendant la construction d'une grande partie des lots commercialisés sur cette tranche (le marché initial passé avec le groupe MIGNE-SMTR ne permettant plus d'effectuer directement ce chantier). La signature d'une convention de travaux avec l'entreprise SMTR ayant remis l'offre la plus intéressante (44 274 euros ttc), est acceptée par le Conseil Municipal.

CREATION DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL A TNC – AGENCE POSTALE – AVANCEMENT DE GRADE

Afin de permettre l'avancement de grade (adjoint administratif principal de 2 ème classe) de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale depuis dix ans, qui a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion, le Conseil Municipal autorise la création de l'emploi nécessaire (mi-temps) qui n'existe pas au tableau des effectifs de la Commune, avec effet au 1 er Janvier 2017.

BILAN DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 - PRESENTATION

Le bilan 2016 du Contrat Enfance Jeunesse (*) passé fin 2015 pour la période 2015-2018 avec la CAF de Vendée et l'Association Enfance Jeunesse, a été présenté le 18 Mai dernier aux membres du comité de pilotage. Il a également été soumis aux membres de l'assemblée lors de la réunion, qui l'ont approuvé, afin de permettre le versement de la contribution annuelle de la CAF (soit 19 547 euros). Le document complet figure en annexe au présent compte-rendu.

(*) pour le fonctionnement du centre d'accueil permanent et de l'accueil jeunes.

GROUPE DE CONCERTATION – CHAMBRE D'AGRICULTURE – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la demande des services communautaires, et afin de permettre la constitution du collège « élus » d'un groupe de travail territorial dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vendée, deux conseillers de la BOISSIERE doivent être désignés par l'assemblée. Les objectifs de travail de ce groupe seront organisés autour de quatre thématiques :

- **approfondir la connaissance de l'agriculture sur le territoire,**
- **associer la profession agricole à la réflexion sur l'avenir du territoire,**
- **favoriser le lien entre agriculteurs et ruraux,**
- **sensibiliser les acteurs locaux à l'approvisionnement en produits locaux.**

Le Conseil désigne Messieurs Patrice CHARBONNEAU et Dany CHARRIER pour intégrer ce groupe.